



28 août 2020

## Le pastoralisme et l'agriculture de montagne menacés en Valais

**Depuis 2000, le Valais n'a cessé de s'organiser au niveau de la protection des troupeaux et les éleveurs ont pris de nombreuses mesures, dans des conditions souvent difficiles. Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de loups et la grande capacité d'adaptation de ces derniers engendrent une pression toujours plus difficile à supporter pour les agriculteurs. Sans possibilité de pouvoir réguler le grand prédateur, l'avenir du pastoralisme et de l'agriculture de montagne en Valais est remis en question.**

Depuis 2010, près de 30 alpages à moutons ont été abandonnés, sur les 150 que compte le Valais. L'année prochaine, une dizaine de plus ne sera pas exploitée, dont trois pour la seule région de Bourg-Saint-Pierre, en raison de la pression du loup. En parallèle, le cheptel ovin a reculé de près de 20%, de 50'000 à 40'000 moutons environ. Dans le même temps pourtant, la protection des troupeaux s'est structurée en Valais. En collaboration avec Agridea, le Service de l'agriculture a élaboré une politique de protection des troupeaux, favorisant l'engagement de berger, l'utilisation de chiens de protection, la construction de parcs de nuit. Des bureaux de conseils et d'accompagnement pour le Haut et le Bas-Valais ont été spécifiquement mandatés pour soutenir les éleveurs.

Force est cependant de constater que chacune de ces mesures engendre de nouvelles difficultés : économiques (coût du berger), agronomiques (impact sur les sols dû aux regroupements d'animaux) ou touristiques (présence des chiens de protection). De plus, elles ne permettent de réduire que partiellement la pression toujours plus forte du loup sur les troupeaux. Sans la perspective de pouvoir lutter efficacement contre les attaques toujours plus nombreuses sur les troupeaux, les abandons d'alpage vont se multiplier ces prochaines années, avec les conséquences négatives sur la biodiversité, sur l'entretien et la sécurisation du territoire, ainsi que les races autochtones, menacées de disparition en raison d'un cheptel qui ne cesse de diminuer : -25% pour les moutons Nez Noir et -12% pour les chèvres Col Noir par rapport à 2015.

La possibilité de réguler la population de loups en Valais est aujourd'hui nécessaire pour une cohabitation viable et durable. L'Etat du Valais soutient la révision de la loi sur la chasse, qui sera soumise en votation populaire le 27 septembre 2020. Il y voit un bon compromis qui renforce la protection de la faune sauvage, tout en dotant les cantons d'un instrument modéré pour réguler la population de loups et limiter les dégâts causés aux troupeaux.

### Personnes de contact

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

**Moritz Schwery**, responsable du programme Protection des troupeaux, Service de l'agriculture, 027 606 79 00

